

**Mission Permanente de la  
République du Cameroun auprès  
des Nations Unies**



**Permanent Mission of the Republic  
of Cameroon  
to the United Nations**

**78<sup>eme</sup> Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies**

**Sixième Commission**

**Point 83 de l'ordre du jour « L'Etat de droit au niveau national et  
international »**

**Déclaration du Cameroun faite par  
NYANID Zacharie Serge Raoul, Ph. D  
Ministre Plénipotentiaire**

**New York, Octobre 2023**

**Monsieur le Président,**

Ma délégation vous remercie pour l'opportunité que vous lui donnez de participer à ce débat sur le thème très sensible sous rubrique, qui non seulement structure la paix, la sûreté et la sécurité dans toutes les sociétés, mais est aussi, par ce fait, au centre de toutes les attentions et suggère par conséquent et très souvent beaucoup d'acceptions qui libèrent de nombreux fantasmes au point de devenir un espace d'instrumentalité, un gadget manipulé avec une dextérité certaine, soit par les tenants d'une conception minimaliste et restrictive, soit par les tenants d'une vision angélique. Fort heureusement, la documentation mise à disposition par le Secrétaire général pour l'examen de cette question devrait donner le la et orienter nos discussions lors de cette session, afin que la sécurité juridique se renforce partout, par nous, et pour le bien de tous.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation prend note des développements et des informations mises à disposition par le Secrétaire Général dans son rapport A/78/184, relatives aux efforts déployés pour promouvoir et renforcer l'état de droit aux niveaux national et international. Même si elle regrette avec le Secrétaire Général le recul global de l'état de droit et un recul de la démocratie et des droits connexes, ma délégation préfère voir le verre à moitié plein et salue les progrès faits en matière de renforcement de l'État de droit dans des contextes fragiles, une des expressions étant l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 76/300, qui érige le droit à un environnement propre, sain et durable en droits humains, qui, nous l'espérons permettra des actions climatiques plus robustes, une mise à disposition des financements promis aux pays en développement dans le cadre de l'action climatique, afin de tenir les objectifs de l'Accord de Paris, faire progresser le plan de relance des objectifs de développement durable (ODD), l'objectif étant de sauver l'humanité du cataclysme certain, en essayant de dissiper cette chape de plombs.

On ne le dira jamais assez, on ne peut envisager le droit sans une société à régir, parce que précisément, le droit est une sécrétion de chaque groupe. La disparition de l'humanité qui s'annonce tambours battants, si rien n'est fait, rendra veine toutes les ingénieries développées ici et là pour un mieux-être. Il est donc, pour ma délégation, plus qu'urgent de prêter une oreille plus attentive à l'essence de la vie, afin que vivre cesse d'être synonyme de survie pour certains, mais que la vie se revête partout et pour tous, de sa tunique de dignité de plénitude et d'épanouissement, tel que voulu et exprimé dans la quintessence de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation souscrit donc au discours du Secrétaire général prononcé au Conseil de sécurité le 12 janvier 2023 à l'occasion d'un débat public sur le thème: « **Promotion et renforcement de l'état de droit dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales : la légalité parmi les nations** », surtout lorsqu'il souligne fort opportunément que, « **du plus petit village jusqu'à la scène mondiale, l'État de droit, gage de paix et de stabilité, est tout ce qui nous sépare d'une lutte violente pour le pouvoir et les ressources** ».

**Monsieur le Président**

Ma délégation prend note de la nouvelle vision de l'État de droit du Secrétaire général exposée le 11 mai 2023 dont elle salue globalement les développements, même si elle est réservée sur certains aspects.

Pour ma délégation, il revient aux États dans toutes les régions du monde, d'œuvrer pour endiguer l'émergence de zones grises, qui peuvent permettre de basculer dans « l'état de non-droit ». Il s'agit d'une entreprise ardue, qui exige sérénité, méthode, persévérance et qui s'accommode mal des diktats et des pressions les plus surprenantes, dont le seul mérite est d'affronter des civilisations, de déboulonner les repères, les certitudes millénaires, et qui finissent par enlever l'âme de ces sociétés, qui, vidées de leurs substances, deviennent des lieux de résistance, d'autisme collectif et qui se muent en protonations, véritables entités chaotiques ingouvernables.

Ma délégation tient à faire part de l'engagement et de sa détermination de mon pays dans la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable même si elle tient à relever que, pour des raisons évidentes, certaines politiques publiques sont priorisées en fonction des nécessités sociales et ralentissent subséquemment la dynamique des autres. Toutefois, les questions de lutte contre la pauvreté, de lutte contre la famine, de promotion de la santé, d'éducation entre autres, font l'objet d'une attention particulière de mon pays, tout comme celle de l'égalité des **sexes masculins et féminins**.

**Monsieur le Président,**

S'agissant du recours à la technologie au service de l'accès à la justice pour tous et toutes qui est à l'ère du temps et fille de son temps, compte tenu de l'impact de la révolution technologique sur nos modes de vie, ma délégation est d'avis que, les technologies numériques peuvent à certains égards être utiles pour les justiciables. Ma délégation salue en conséquence les efforts considérables faits par L'ONU pour contribuer à ce que les technologies soient utilisées pour faciliter l'accès aux informations juridiques afin de renforcer la gestion des affaires, l'intégrité, la transparence et la responsabilité au cours des procédures judiciaires. Toutefois, ma délégation s'interroge sur l'opérationnalisation de cette idée, surtout dans des pays sous-développés qui font face à plusieurs défis basiques et pour lesquels

l'usage de la technologie est à ses fondements et ne saurait être érigé en norme dans des contextes complexes, fragiles et pour un domaine aussi sensible. Dans certaines régions du monde ou l'énergie est un luxe, internet relève du domaine ésotérique.

Par ailleurs, faire recours à ces technologies requiert un savoir-faire que certains États n'ont pas encore entièrement apprivoisé. Pour ma délégation, cette fracture technologique pourrait avoir un effet boomerang, et, au lieu de bâtir des institutions plus inclusives et plus transparentes et répondre aux besoins des populations et des communautés, la numérisation sous tous azimuts pourrait conduire à un schisme, à un véritable apartheid juridique, qui mettrait face à face et dans une tension manifeste, un groupuscule de privilégiés qui a accès à la justice et une légion de marginalisés, véritables allogènes judiciaires dans un système qui doit pourtant les protéger.

Ma délégation tient à relever que, dans de nombreux pays, la révolution technologique demeure un projet et par conséquent, la justice virtuelle est inenvisageable. Nombreux sont les pays qui en ont fait la douloureuse expérience pendant la covid 19, lorsque les restrictions sanitaires rimaient avec la vacance des tribunaux.

Aussi, tout en saluant l'action de L'Organisation des Nations Unies qui apporte une aide active aux pays sur la voie de la numérisation, ma délégation est pour la révision de ce paradigme ou de son adaptation à chaque environnement, afin de garantir à toutes et à tous un accès égal à la justice. Ma délégation est pour que la justice soit conçue de manière non discriminatoire, accessible à toutes et à tous, qu'elle soit simple, équitable et adaptée aux besoins de toutes les personnes. Pour ma délégation, **Il faut sortir du bois sacré et rendre plus accessibles les services de justice y compris en soutenant la fourniture d'une aide juridique, en déployant des efforts pour rétablir et étendre les services de justice dans les communautés mal desservies, en multipliant les tribunaux itinérants temporaires et en y déployant du personnel judiciaire et en imaginant des modes alternatifs de règlement des litiges.**

En plus, la maîtrise incomplète de TIC dans les environnements précités les expose à une violation des droits humains, situation préjudiciables qui va porter atteinte de manière certaine à tous les corps sociaux, accentuer les inégalités, les discriminations ouvrir la voie à l'illégalité. Pour ma délégation, en l'état de l'évolution, l'administration traditionnelle de la justice telle quelle se fait en ce moment doit demeurer la règle. **Ma délégation suggère plutôt d'aider les États à former plus de magistrats, à renforcer les capacités de ceux qui sont déjà formés et d'envisager de former les citoyens à la connaissance de leurs droits.**

**Monsieur le Président,**

**Ma délégation souhaite que des actions soit prises par chaque État pour renforcer les liens entre les mécanismes de justice formelle et traditionnelle, et que les mécanismes de juridictions spéciales soient promus dans le cadre desquels les chefs coutumiers conseillent le juge naturel, l'objectif étant de rapprocher la justice du justiciable, de contextualiser et de punir les infractions.**

**Dans le même sillage, ma délégation plaide pour le renforcement des systèmes coutumiers et informels, de façon à garantir que les décisions et les processus judiciaires soient équitables, adaptés aux environnements.**

**Monsieur le Président**

**Si le droit est essentiel à la société, il est le bouclier et la cuirasse des personnes les plus vulnérables, notamment les réfugiés, les apatrides et les enfants. C'est pourquoi, ma délégation appelle à la prise par chaque États des mesures visant à améliorer l'accès à la justice de la première catégorie dans leurs pays d'accueil. Ma délégation met un accent particulier sur la prise en compte de la spécificité des enfants pour lesquels des mesures spéciales de protection doivent être prises lorsqu'ils font face aux systèmes judiciaires , notamment par des enquêtes et des interventions psychosociales adaptées, et la mise en œuvre de mesures de déjudiciarisation et d'alternatives à la privation de liberté, ainsi que de processus de réinsertion des enfants associés à des groupes armés, y compris les enfants ayant des liens présumés avec des groupes terroristes.**

**Monsieur le Président,**

Ma délégation salue l'action menée par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du renforcement des institutions nationales de sécurité et de justice de manière à les rendre plus accessibles, efficaces, transparentes et responsables, en particulier dans les régions touchées par un conflit.

Ma délégation estime qu'un accent doit être mis dans la sécurité, la prévention de la criminalité et la réduction de la violence armée qui impactent durablement l'état de droit. Elle appelle ainsi à la prévention globale de la criminalité chez les jeunes, à travers des activités de renforcement des capacités dans les pays pour faire baisser la part de jeunes qui se livrent à des activités criminelles et à la violence. Toujours dans ce registre, ma délégation suggère l'élaboration et la mise en œuvre des projets pour proposer des moyens de subsistance alternatifs aux jeunes exposés au risque d'être recrutés par des groupes armés non étatiques.

Ma délégation invite également les États et les Nations Unies à coopérer pour lutter contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre et contre les flux illégaux d'armes et de munitions. A cet égard, ma délégation salue l'action mener par l'organisation dans le cadre du fonds « Sauver des vies ».

**Monsieur le Président,**

S'il est admis que l'état de droit est le fondement de la coopération multilatérale et du dialogue politique et que **l'appui des Nations Unies en faveur de l'état de droit contribue au développement de sociétés justes et équitables, dotées d'institutions robustes et à même de protéger les populations tant en période de conflit qu'en temps de paix**, ma délégation relève avec force , qu'il n'existe pas de définition unique convenue de l'Etat de droit mais seulement des faisceaux d'éléments y relatifs. Aussi pour ma délégation, l'Etat de droit ne saurait cristalliser le choc des civilisations ou prêter le flanc à la distribution des bons ou des mauvais points. Ou encore être un prétexte pour un classement des pays ou d'attribution d'adjectif laudateurs ou péjoratifs, parce que, en réalité l'Etat de droit demeure un idéal, une quête permanente. Chaque Etat devrait donc se préoccuper de l'administration du droit et du bon droit sur son territoire, selon la très pertinente maxime latine « Ubis societas Ibis Jus ».

**Etant un homme de la forêt, je voudrais partager avec vous cette sagesse millénaire qui y est enseignée et qui veut que « Pour réconcilier, on n'apporte pas un couteau qui tranche mais une aiguille qui coud ».**

**Je vous remercie de votre bienveillante attention**